

OBJET :

**TRAVAUX
D'ENTRETIEN
ET DE GROSSES
RÉPARATIONS
SUR LE RÉSEA
DE DISTRIBUTION
D'EAU POTABLE
DES COMMUNES
DE BONSON,
SURY-LE-COMTAL,
SAINT-CYPRIEN
ET
ST-JUST
ST-RAMBERT**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 28 février 2023 s'est réuni à Montbrison en Montbrison à 19 heures 30 le mardi 7 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Sylvain BROSSETTE, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Julien DEGOUT, Géraldine DERGELET, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Jeanne MAILLARD, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Pierre-Yves PUGNIERE, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Christian SOULIER, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Patrice COUCHAUD par Jeanne MAILLARD, Daniel DUBOST par Pierre-Yves PUGNIERE, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE

Pouvoirs : Marc ARCHER à Rachel MEUNIER-FAVIER, Jean-Yves BONNEFOY à Jean-Paul FORESTIER, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Serge DERORY à Jean-Claude GARDE, Jean-Marc DUFIX à Pierre GIRAUD, Marie-Thérèse GAGNAIRE à Jean Marc GRANGE, Marie-Thérèse GIRY à Michelle JOURJON, Martine GRIVILLERS à Cindy GIARDINA, Alain LAURENDON à Olivier JOLY, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Frédérique SERET à Julien DEGOUT, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Georges THOMAS à Thierry HAREUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20230316-20230307_CC_D05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2023

Affichage : 17/03/2023



Absents : Christophe BAZILE, Stéphanie BOUCHARD, Jean Maxence DEMONCHY, Christophe DESTRAS, Jean-René JOANDEL, Martine MATRAT, Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : Marie-Gabrielle PFISTER

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	105
Nombre de membres suppléés :	4
Nombre de pouvoirs :	16
Nombre de membres absents :	7
Nombre de votants :	121

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération, et notamment sa compétence en matière d'eau potable,

Considérant le besoin de réaliser des travaux d'entretien et de grosses réparations sur le réseau de distribution d'eau potable des communes de Bonson, Sury-le-Comtal, Saint-Cyprien et Saint-Just Saint-Rambert.

La commission d'appel d'offre a choisi les critères de jugement des offres suivants : le prix des prestations (50 %) et la valeur technique (50 %).

Une consultation a été lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande conclu pour un montant minimum de 250 000.00 € HT et maximum de 600 000.00 € HT par an.

La durée de l'accord cadre est de 1 an renouvelable 3 fois.

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour avis le 21 février 2023.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- attribuer ce marché à la société mieux-disante SAUR,
- autoriser le Président à le signer,
- autoriser le Président à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas le montant du marché.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- attribue ce marché à la société mieux-disante SAUR,
- autorise le Président à le signer,
- autorise le Président à signer tout avenant éventuel dans la mesure où il n'impacte pas le montant du marché.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 7 mars 2023

Ont signé, au registre, les membres présents.